

Permanence d'Accès aux Soins de Santé PASS



RDV médicaux dédiés le jeudi Sur RDV au 03 86 48 48 05

Pour quoi ?

Permettre l'accès aux soins des personnes éloignées des soins
Pour sécuriser les parcours de soins
Par des actions de prévention auprès des personnes accompagnées
Par la sensibilisation des partenaires aux problématiques d'accès aux soins

Pour qui ?

Pour toutes les personnes ayant des difficultés pour se soigner
Pour les personnes sans droits ou avec des droits partiels (selon situation)
Quand le soin est difficile, quand il y a rupture de soins
Par la facilitation du parcours de soins
Par les liens avec les partenaires pour organiser le parcours de soin
Par l'instauration du lien de confiance

Comment ?

Par l'accès gratuit, via la délivrance de « bons PASS »
Aux consultations hospitalières
Au laboratoire
Aux actes d'imagerie : radios, scanner, IRM, échographies, ...
A la pharmacie de l'hôpital, si les prescriptions respectent le livret du médicament de l'établissement
Par l'accompagnement à l'ouverture des droits (PUMA, AME, CSS...)

Avec qui ?

**Un médecin
présent le jeudi**

**Une infirmière
présente le jeudi**

**Une assistante
sociale présente
du lundi au
vendredi**